2024-37

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

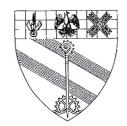
Publié le

ID: 051-215103623-20240403-2024_37-DE

République Française



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT



MATRIF

DE MOURMELON-LE-PETIT

Séance à 19h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant délibéré : 8

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 mars 2024 avec un ordre du jour modifié le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

<u>Absents excusés</u>: Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Daniel BOE est élu secrétaire de séance.

<u>Délibération n°2024-37</u>: Affectation du résultat de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif – Budget lotissement « La Pomme d'Or ».

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif du lotissement « La Pomme d'Or » de l'année 2023, il y a lieu d'affecter les résultats.

Le budget 2023 présente :

- Un excédent de fonctionnement hors restes à réaliser d'un montant de 31 989.14 €
- Un déficit d'investissement hors restes à réaliser d'un montant de 34 832.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents constate qu'il n'y a pas lieu d'affecter de résultat.

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2024 :

- n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le budget primitif 2024
- seront effectives à compter de la date exécutoire de la présente délibération

Fait à MOURMELON LE PETIT 03 AVRIL 2024 Pour le Maire empêché Régine BROUARD, 1^{ère} adjointe

Certifié exécutoire compte tenu De la transmission en Préfecture Le 03 avril 2024 Et de la publication, le 03 avril 2024

Rour le Maire empêché Regine BRQUARD, 1ère adjointe

(Mame)

Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

26 66 04 18 - ≜03 26 70 41 39 - E-Mail

mairie@mourmelonlepetit.fr